



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 04 DÉCEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 04 décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Joël MARIVAIN, Mme Sarah CHAMOT, M. Philippe SAINT-JALMES, Mme Laëtizia BRIZOUAL, Mme Françoise COBIGO, Mme Isabelle CHEVEAU, Mme Sophie JOSSE, M. Joseph LE GUENIC, Mme Monique LE BRETON, M. Eric POSSÉMÉ, M. Denis LE TEXIER, Mme Chantal CADOUX, Mme Mélanie MORICE, M. Ernest LE JOSSEC.

### **ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :**

Mme Valérie PERRIGAUD donne pouvoir à M. Joseph LE GUENIC

Mme Sophie JOSSE a été désignée secrétaire.

Après accord des membres présents, il est procédé à l'approbation du procès-verbal du 06 novembre 2014. Aucune remarque n'étant enregistrée, la séance est déclarée ouverte

////////////////////////////////////

### **63-2014 : Nouvelle convention Mégalis**

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par Pontivy Communauté. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics
- un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- un service d'échanges sécurisés de fichiers
- un service d'informations publiques en ligne
- un parapheur électronique
- un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- un service « Observatoire de l'administration numérique en Bretagne »
- l'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

**CONSIDÉRANT** la délibération du conseil municipal n°35 en date du 1<sup>er</sup> avril 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention Mégalis Bretagne,

**CONSIDÉRANT** que l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une nouvelle convention,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,



| DÉSIGNATION  | NOUVEAUX TARIFS |
|--|-----------------|
| <b><i>La journée</i></b>   |                 |
| Habitants de Kerfourn  | 180€            |
| Associations de Kerfourn   | 120€            |
| Extérieurs   | 270€            |
| <b><i>Le week-end</i></b>  |                 |
| Habitants de Kerfourn  | 250€            |
| Extérieurs   | 340€            |
| <b><i>Vin d'honneur ou Assemblées Générales</i></b>                |                 |
| Associations de Kerfourn   | gratuit         |
| Habitants de Kerfourn  | 80€             |
| Extérieurs   | 120€            |
| <b><i>Réveillon</i></b>  |                 |
| Habitants de Kerfourn  | 250€            |
| Extérieurs   | 400€            |
| Cautions pour le ménage  | 200€            |
| Cautions garantie dommages éventuels                               | 600€            |
| Si utilisation de la vaisselle en plastique                        | 20€             |
| Club de l'Age d'Or - utilisation chauffage de la salle polyvalente | 20€             |

////////////////////////////////////  
***66-2014 : Convention de mise à disposition du service communautaire SIG***  
////////////////////////////////////

Monsieur le Maire expose :

Pontivy communauté a mis en place un système d'information géographique d'intérêt communautaire qui en plus d'être utilisé pour les besoins de l'administration communautaire, bénéficie également aux communes membres dans le cadre de l'exercice de leurs compétences.

Le système contient des applications qui concernent les compétences communales (cadastre, documents d'urbanisme, voirie communale) et intercommunales (eau, assainissement, économie, zones d'activités, logement, voirie intercommunale, tourisme). D'autres applications comme le droit du sol ou la gestion des cimetières sont susceptibles d'être intégrées au SIG communautaire, que la compétence soit transférée ou non.

Le service mis à disposition assure les missions suivantes :

- la mise en place et le suivi du SIG intercommunal : gestion des droits d'accès utilisateurs, mise à jour et publication des données et de leur représentation, sauvegardes, mises à jour du logiciel, adaptation et évolution du système, relation avec le prestataire SIG, préparation des marchés d'acquisition ou de numérisation de données nouvelles :
- la mise en place d'actions mutualisées : définition et structuration de nouvelles couches d'informations à ajouter au SIG intercommunal, conventions d'échange avec les différents partenaires, veille juridique et technologique.

VU l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et dans un souci de mutualisation et d'efficacité des moyens d'action, il est proposé de mettre à disposition partielle de la commune le service SIG communautaire afin de faciliter l'exercice des compétences communales,

**CONSIDÉRANT** que le service est mis à disposition à compter du 22 octobre 2014 pour une durée illimitée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,





Pour notre commune, l'abonnement passe de 18,6 € à 18,20 €, le m3 de 0 à 30 de 0,5650 à 0.57 €. Au-delà de 30m3, le m3 augmente de 0,581 à 0,602 € soit sur la base de 120 m3 une augmentation de 1,64 € HT.

Eau potable :

Le bureau communautaire a proposé le maintien des tarifs de l'eau potable pour le 1 janvier 2015. L'entrée en vigueur de nouveaux contrats de délégation des services publics de l'eau au 1 août 2015 nécessitera une révision des tarifs en cours d'année.

## **2) Rapport d'activité 2013**

Monsieur le Maire présente une synthèse du rapport annuel 2013 du SDEM. Le document est à la disposition des élus et des concitoyens à la mairie et sur le site du syndicat. M. BROHAN a succédé à Henri LE BRETON en 2014.

Créé en 1965, il regroupe les 261 communes du Morbihan. Outre l'électricité, Morbihan Energies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre dans les compétences d'éclairage public, d'infrastructures de recharge des véhicules électriques, de gaz et des réseaux de chaleur.

L'augmentation du nombre de client est de 1% à 481 114 (léger fléchissement). La consommation marque une reprise de 3,7%.

Le nombre d'installations de production d'électricité continue sa progression avec 3907 producteurs. 98% sont des producteurs photovoltaïques alors que l'éolien compte 32 unités et produise 263,3 MW sur les 331 MW.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de M/E sont de 46 034 523 € avec 1900 opérations :

|               |                             |
|---------------|-----------------------------|
| Extensions    | 9 304 232€ et 827 dossiers  |
| Renforcements | 10 434 062€ et 382 dossiers |
| Effacement    | 7 725 395€ et 157 dossiers  |
| Sécurisation  | 6 685 265€ et 258 dossiers  |
| Branchement   | 205 109€ et 232 dossiers    |

Sur la commune, Morbihan Energie comptabilise 413 clients. Les travaux financés sont sur la commune de 62 k€ ttc en 2010, 96 k€ en 2011, 4 k€ en 2012 et 1 k€ en 2013. La consommation annuelle sur la commune est de 4,6 Gwh.

## **3) Accessibilité**

Le législateur a mis en place une réglementation en 2005 imposant l'accessibilité des bâtiments recevant du public et de la voirie pour les personnes handicapées. La commune a depuis investi dans plusieurs chantiers pour répondre à cette exigence : la rénovation de la mairie, la création de cette salle, la voirie rue Saint Eloi, rue de l'Argoat. Il reste encore beaucoup à faire.

Nous avons l'obligation de répondre avant fin septembre pour construire un programme de travaux (ad'ap) afin de respecter l'accessibilité du patrimoine communal.

Rampe d'accès et adaptation ( ? ) des toilettes de l'école Jean De La Fontaine

Rampe d'accès de la médiathèque

Adaptation des toilettes du vestiaire du stade Joseph JEHANNO

Accès des toilettes de la salle polyvalente

Demande de dérogation ( ? ) pour le 4 rue de l'Argoat

Adaptation mineure à la mairie

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à consulter le site gouvernemental [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr) et souhaite la création d'un groupe de travail sur ce dossier et idéalement, que chaque personne du groupe gère l'adaptation d'un bâtiment.

## **4) Date des vœux du maire**

La cérémonie des traditionnels « vœux du maire » auront lieu le dimanche 4 janvier 2015 à 11 heures

### **5) Décorations de Noël**

La pose des décorations de Noël réalisées par les bénévoles aura lieu dans la matinée du samedi 13 décembre 2014.

### **6) Atelier centre de table de Noël**

Madame Colette JEGONDAY propose un atelier centre de table de Noël le mardi 9 décembre 2014 de 14 à 16h30 à la salle des associations.

### **7) Élection du conseiller départemental**

L'élection du conseiller départemental aura lieu les 22 et le 29 mars 2015 de 8h à 18h. Un tour de table est effectué afin de préparer l'état de présence des élus à ces dates.

### **8) Point TAP**

Madame Françoise COBIGO informe les membres présents du remplacement de l'activité danse par un atelier « Art dans les Chapelles ». En fonction du nombre d'enfants inscrits à cette activité, l'aide d'un bénévole sera nécessaire.

Monsieur le Maire fait le point sur les problèmes de discipline qui sont rencontrés et remercie les bénévoles qui ont remplacé au pied levé l'absence de deux intervenants qui n'ont pu assurer leurs prestations des 25 et 27 novembre 2014.

### **9) Demande d'achat d'une partie d'un chemin communal**

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un habitant qui souhaiterait acquérir le chemin communal situé à l'arrière de sa propriété.

Il propose qu'une réflexion soit entreprise par les conseillers qui donneront leur avis lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 22h

| <b>NOMS</b>                      | <b>SIGNATURES</b> | <b>NOMS</b>                  | <b>SIGNATURES</b>                   |
|----------------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| <i>Joël<br/>MARIVAIN</i>         |                   | <i>Monique<br/>LE BRETON</i> |                                     |
| <i>Sarah<br/>CHAMOT</i>          |                   | <i>Éric<br/>POSSÉMÉ</i>      |                                     |
| <i>Philippe<br/>SAINT-JALMES</i> |                   | <i>Denis<br/>LE TEXIER</i>   |                                     |
| <i>Laëtitia<br/>BRIZOUAL</i>     |                   | <i>Chantal<br/>CADOUX</i>    |                                     |
| <i>Françoise<br/>COBIGO</i>      |                   | <i>Mélanie<br/>MORICE</i>    |                                     |
| <i>Isabelle<br/>CHEVEAU</i>      |                   | <i>Ernest<br/>LE JOSSEC</i>  |                                     |
| <i>Sophie<br/>JOSSE</i>          |                   | <i>Valérie<br/>PERRIGAUD</i> | <i>Pouvoir<br/>Joseph LE GUENIC</i> |
| <i>Joseph<br/>LE GUENIC</i>      |                   |                              |                                     |

